

## **COMMUNE D'ARDOIX**

### **CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 JUILLET 2018 A 20 H**

#### **- AMENAGEMENT TRAVERSEE DE CHAMAS**

##### **MAITRISE D'ŒUVRE –**

Le conseil municipal décide de retenir la proposition du cabinet JULIEN ET ASSOCIES à ANNONAY (07) pour la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux de l'aménagement de la traversée de Chamas.

Le coût de la prestation se monte à 22.900 € HT pour la commune (tranche ferme + optionnelle).

La part départementale se monte à 2.000 € HT

TOTAL : 24.900 € HT, soit 29.880 € TTC.

Par courrier du 6 juin 2018, le Préfet prévoit d'attribuer une aide de 82.953,30 € soit 30 % de 276.511 € HT au titre de la DETR. (Le foncier, les imprévus et la maîtrise d'œuvre ne sont pas comptés). D'autres demandes sont en cours.

#### **-BATIMENTS COMMUNAUX**

##### **SALLE DES JEUNES**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que trois jeunes s'étaient présentés à la réunion du conseil municipal du 17 mai 2018 en raison de la fermeture de la salle. Ils devaient présenter un devis de réparation de la salle mais rien n'a été reçu à ce jour en mairie.

Un bilan de la vogue avec les jeunes et les parents s'est déroulé le lundi 18 juin 2018 à 19 heures afin de réfléchir sur l'avenir de cette fête car de nombreux dégâts ont été constatés dans le village à cette occasion. Une plainte a été déposée contre X à la demande des assurances.

##### **LOCAL DU MEDECIN**

Sylvie BONNET informe le conseil municipal qu'une climatisation a été posée dans le local du médecin le vendredi 6 juillet 2018 par l'entreprise MINODIER pour un coût de 2.780,07 € TTC.

##### **LOCAL ORTHOPHONISTE**

Le conseil municipal prend note du départ de Laura LHOUSSAINE au 31 décembre 2018.

##### **SALLE DES FETES**

Le conseil municipal décide d'accorder une aide de 200 € à l'association ACORCOUR pour la représentation théâtrale du 26 mai 2018 à la salle des fêtes qui a procuré peu d'entrées et dont le coût de location a été de 300 €.

Il décide également que le tarif de la salle des fêtes pour le club Amitiés Loisirs soit de 50 € au lieu de 100 € pour la manifestation du 30 juin 2018 car la salle n'était pas nettoyée.

##### **BIBLIOTHEQUE**

Le conseil municipal accepte de participer à l'achat groupé de logiciels dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques.

##### **CANTINE**

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 271 € à l'association la régalaie des p'tites bouches qui gère la cantine.

Cette subvention est attribuée pour compenser l'achat de tickets de cantine.

## **-VOIRIE**

### **CHARTRE REGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS**

La commune s'est engagée dans la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » le 6 mars 2015. Cette démarche s'inscrit dans les objectifs du plan régional Ecophyto.

Le bilan annuel 2017 permet d'évaluer la situation de la commune à un haut niveau de progression.

Madame la Maire rappelle qu'une opération de nettoyage du village a eu lieu le samedi 9 juin 2018. Des élus et quelques bénévoles étaient présents.

Il est rappelé que chaque citoyen a un rôle à jouer pour soutenir cette transition verte. Aussi, il est demandé à chacun de procéder au nettoyage manuel des herbes en bordure du chemin ou de la route publique qui jouxte son habitation.

## **GOUDRONNAGE**

Le bouchage des trous et la remise en état de toutes les voies communales ont été effectués. Les employés ont été mis à contribution afin de réduire le coût.

## **-PERSONNEL**

### **CONTRATS ATSEM**

Le conseil municipal accepte de renouveler pour un an les contrats des ATSEM sur des postes à 20 heures hebdomadaires

## **-SITE D'ESCALADE**

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour signer les conventions d'ouverture au public de sites naturels d'escalade et de sentiers aux sports de randonnées relatifs à la création d'une fia ferrata dans les gorges de l'Ay.

Il accorde une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500 €uros à l'association Migmatite Attitude d'ANNONAY à l'origine de ce projet.

## **-DIVERS**

### **SORTIE DU VAL D'AY**

Un protocole d'accord a été signé le 15 juin 2018 à TOURNON par le préfet de l'Ardèche, le président de la communauté d'agglomération d'Annonay Rhône Agglo, la présidente de la communauté de communes du Val d'Ay, les maires d'Ardoix et Quintenas.

Les parties prenantes ont acté la neutralité financière du remodelage intercommunal et l'Agglo récupère la zone de Munas et les bureaux.

## **NETTOYONS LA NATURE**

Cette opération aura lieu du vendredi 28 au dimanche 30 septembre 2018. Le conseil municipal souhaite tout d'abord demander aux écoles si elles souhaitent participer à cette édition avant de lancer un programme.

## **VIREMENTS DE CREDITS**

La somme de 200 € en dépenses imprévues est utilisée pour acheter une liseuse à la bibliothèque et 300 € pour l'achat d'un tableau à l'école publique.

## **GARDERIE COMMUNALE**

La garderie communale commune aux deux écoles prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Elle se situera dans l'ancien local du club amitiés loisirs.